

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DB2019/20

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt juin deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 13/06/2019

M. Jean-Yves PIC est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Messieurs BESANCON Tony, CORNEILLE Jean Pierre, DEBOURCES Claude, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GODART Olivier, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, PIC Jean Yves, RICHELET Jean Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît.

Représentés : M. BOUILLON Jacques donne pouvoir à M. MALVAUX André – M. CANIVENQ Roland donne pouvoir à M. SIGNORET Francis – M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir à M. GODART Olivier.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27/05/2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu l'article 17 du règlement intérieur de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,

Considérant que le compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 27/05/2019 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Considérant l'absence de remarques,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE le compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 27/05/2019.

Le Président,

Francis SIGNORET

